Klomnice, Pologne, le 29 aout 2017

### **CERTIFICAT DE CONFORMITE N° BO 54453**

Nous certifions par la présente, que la structure de jeu gonflable numéro de série : **BO54453** représentée sur l'image ci après et dénommée : **Caroussel avec toit gonflable traditionel** est bien fabriquée par la société : **VIV1.EU SP Z.O.O.** - Regon : 242974938 - KRS : 0000429477 - NIP : 9492191854 sis à : Ul Główna 5F, 42-270 Garnek , Kłomnice - Pologne, et est produit suivant les exigences de la norme :

**NF EN 13814 - Septembre 2007** - Machines et structures pour fêtes foraines et parcs d'attraction - Sécurité. Ce produit a également fait l'objet d'un contrôle et d'une certification par le laboratoire TÜV (DIN 4112/4113 - DIN18800) jointe en annexe à ce certificat.



Certificat original - à conserver précieusement - aucun duplicata ne sera fourni

### ATTESTATION CONFORMITE MATERIAUX

Nous déclarons par la présente que tous les composants et matériaux utilisés dans nos produits, outre qu'ils soient de très grandes qualités et d'origine intra communautaire, sont conformes aux législations et normes européennes et/ou françaises en vigueur les plus récentes. A cet effet, ils ont tous fait l'objet de tests qualité et sécurité auprès d'organismes de vérification et bureaux de certifications agrées, et ont obtenus les certifications suivantes :

**NF EN 14960:2007** - Equipements de jeux gonflables — Exigences de sécurité et méthodes d'essai : *Tous jeux gonflables ou partie(s) gonflable(s) des jeux concernés par la norme NF EN 1176-1/2008.* 

- EN ISO 1421-1998 et EN BS 3424-1982 : Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture.
- EN ISO 105 : CO3 / E01 / X12 / NO1 / DO1 / EO4 / BO2 : Résistance des trames et fils employés à la friction, à l'eau, à la lumière, aux acides, aux produits alcalins, aux solvants biologiques et organiques, aux décolorants, aux micros organismes, aux champignons et moisissures. Résistance des peintures, impressions et décorations à l'abrasion, au lavage et à la décoloration.
- EN 699 : Résistance des cordages à la friction, à l'eau, à la lumière, aux acides, aux solvants biologiques et organiques, aux blanchissants, aux micros organismes, aux champignons et moisissures.
- NF EN 71-1:2009 : Sécurité des Jouets Partie 1 Exigences et les méthodes d'essais relatives aux propriétés mécaniques et physiques des jouets, pour la migration à partir des matériaux-jouets et des parties de jouets à l'exception des matériaux non accessibles, des éléments suivants : antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, plomb, mercure et sélénium.
- Oeko-Tex® Standard 100 Classe 1 : Système international de contrôle et de certification uniforme pour les produits textiles bruts, semi-finis et finis de tous les stades de transformation. Les <u>contrôles sur les matières nocives</u> englobent les substances réglementées et interdites par la loi, les produits chimiques connus pour être préoccupants pour la santé ainsi que les paramètres introduits à titre de précaution en matière de santé. La Classe 1 est la plus exigeante et constate l'absence de nocivité en cas de contact avec la peau pour tous les textiles et jouets en textile pour bébés et enfants en bas âge jusqu'à leurs trois ans révolus.

Matériau PVC Polyone 610FR - Classe réaction au feu selon NF EN 13501 (A2-s1-d1) ou équivalent Norme Française M1

- Poids suivant norme DIN 53332 : 610g/m²
- Propriétés suivant norme DIN 60001 : Couche dure et flexible de chlorure de polyvinyle sur les deux faces
- Adhérence suivant norme DIN 53337 : 100N/50mm
- Resistance à la traction suivant normes DIN 53354 et BS 3424.M.6. : Chaine 2250N/50mm Trame 1850N/50mm
- Resistance minimum à la déchirure suivant normes DIN 53363 et BS 3426.M.6. : Chaine 400N Trame 380N
- Resistance à la température suivant norme DIN 53361 : -30°C à +70°C
- Resistance à la fusion suivant norme BS 3424 : pas de désintégration de la couche pendant 15 minutes minimum
- Resistance à la flamme suivant norme BS 5438-test2A:1989 : 10 secondes d'application sur la surface d'ignition
- Resistance à l'eau Couche flexible et imperméable de chlorure de polyvinyle sur les deux faces

**Gonfleurs électriques - Gibbons© FP 5006 1.50 & FP 5007 HV-HP :** Conformes Directive basse tension 72/23 CEE Directive 89/336/CEE (Directive EMC) - Directive sur le marquage CE 93/68/CEE - Directive Machines 89/392/CEE et complémentaires (91/368/CEE-93/44/CEE-93/68/CEE)

- Gibbons© FP 5006 1.50: Matériel ABS Courant monophasé 6.8/6.2A Condensateur permanent CAP 30 uF Sortie nominale1 1/2 CV Performance 550 CFM @ 5.5" wg Alimentation électrique 1100W/220V/50Hz Poids 15.6 kg Isolement/ Classe de protection F/IP 55 Type de prise européen.
- Gibbons© FP 5007 HV-HP: Matériel ABS Courant monophasé 9.44/8.66A Condensateur permanent CAP 40 uF Sortie nominale 2,0 CV Performance 900 CFM @ 6.5" wg Alimentation électrique 1500W/220V/50Hz Poids 22.6 kg Isolement/ Classe de protection F/IP 55 Type de prise européen

### Cordes, haubans et drisses :

- Article symbole Pp 12 A-Z Ø 12mm Entrelacements/m: 21,3 Poids: 65 g/m² Matériau Polypropylene Charge de rupture 2170 daN
- Article symbole Pp 8 A-Z Ø 8mm Entrelacements/m : 35 Poids : 30 g/m² Matériau Polypropylene Charge de rupture 1040 daN

### S.A.R.L. C.C.T.P.M.

Organisme agréé

### Agence de l'Ouest

Z.A. La Réveillère

49310 SAINT-PAUL DU BOIS Portable 06 80 11 95 55 06 80 42 30 00

E-mail: <u>troisne@aol.com</u> <u>cyril.troisne@sfr.fr.</u> DOSSIER Nº 17212210

LIEU VILLEMOMBLE

Code Postal 93950

Premier contrôle Co

Contrôle annuel

Contrôle triennal

Manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parc d'attractions (Matériels itinérants)

# CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE

IDENTIFICATION DU MATERIEL
Nom et adresse du propriétaire: SARL TEAM-DGUIL, 139 Rue Bermard  GANTE 93950 VILLEMONIBLE Tél.:
Exploitant: TEAM - DQUIL, TT GRANDJEAM
Type: CHAISES UCLANTES Catégorie: 1 Encombrement: (67)7
Encombrement: N'SERIE SXE 1 P 909 DHS 106534.
Nom: CHAISGS VOLANICS Année de construction: 2017
Nom et Adresse Constructeur: SATO / VIUS POLOGME.
Vendeur: VIV TRAVCA
Sujets ou nacelles : Places / Joueurs :
Source d'énergie : Distribution publique 🏿 Alimentation autonome 🗆 Monophasé 🕿 Triphasé 🗆
La vérification ayant porté sur la partie : Electrique Mécanique Mécanique
Hydraulique  Pneumatique
사람이 가장 있는 것을 살아가는 것이 되었다. 그는 그리고 있는 것이 되었다면 살아 없는 것이 없는 것이 없다.
8 AVIS FAVORABLE JUSQU'AU 17 NOUEM bre 2095
AVIS DÉFAVORABLE POUR LES RAISONS SUIVANTES : voir page 3/3 Anomalies devant faire l'objet d'une contre visite
Nbre de pages : 3 / Pages annexes : 5 (Total : 9 pages)  Voir page annexe 2/5 Classe n° 3, 7,

Emargement du propriétaire,

VISITE EFFECTUÉE
Le 17/11/2022

Nom du vérificateur

C.C.T.P.M. (Agence de l'Ouest)
Z.A. La Réveillère

Z.A. La Réveillère 49310 SAINIT PAUL DU BOIS TROISNE COM

SARL CCTPM AGENCE DE L'OUEST - ZA LA REVEILLERE - 49310 ST PAUL DU B 06 80 11 3 55 524 746 153 R.C.S. APE 7120 B Angers RC N° 10652574904 153 00013 APE : 7120 B

ENR 24 IND 1

Page 1

DOSSIER 1711921C	Rep	F	0	so	CV
1. Calages - Stabilité :					
Calage : état, conformité et position	11	V			and week at
Stabilité : ancrage, câbles, appuis et équilibre	12	-V			
Planchers : état, continuité et revêtement	13			V	
2. Ossature et mécanismes :					
Assemblage, liaisons, soudures	21	V	-		
Parallélogramme, rotor, bras	22			1-V	
Axes, rotules, roulements, roues, paliers	23			V	
Protections des mécanismes : arrêtoirs, goupilles, freins	24			V	
Crochets, câbles	25			V	
Isolement des éléments mobiles (risques mécaniques)	26		-	V	
3. Guidages, rails, pistes :					
Jeux et jonction des rails	31			_	
Fixations, état général, alignement	32	***************************************		V	
Protection des passagers	33	CHEROLOGICALOGICALOGIC		V	-
Etats des pistes (planchers et bordures)	34		**************************************	V	Made Procedure Procedure
4. Sujets, nacelles, trains, voitures, avions, bateaux, bouées :					
Fixation, guidage et stabilité	41	V			111
Sarres de sécurité, ceintures, harnais	42	V	Annual Control of the		
Facilité d'accès aux sujets	43	V			
Aménagements intérieurs	44				
Equipements décoratifs	45	~			
Portillons	46			V	and the section
5. Accès au public :					
Etat des planchers et trottoirs	51	MARKA SALAH SA		V	
Etat des marches, grimpettes, revêtement, podium, passerelles de					
circulation	52			V	
Barrières, garde-corps, plinthes	53			V	
Portes et portillons	54			V	
Fermetures automatiques	55			V	
6. Poste de commande :					
Pupitre de commande, visibilité, signalisation, non accès au public	61	V			
Organes de sécurité, fonctionnalité	62	V	-		
Dispositifs d'urgence	63				
Vitesses	64		with the second street of the second	Later Management Company	
7. Système de freinage :					
Freinage normal, efficacité, sécurité	71	V			
Freinage d'urgence, efficacité, sécurité, durée de vie	72			V	
8. Avertisseur de départ, affiches et consignes pour le public :					
Admissibilité des passagers, signaux sonores et lumineux, interphones	81	V			
Consignes pour le public	82	V			
Zones dangereuses, interdictions diverses (libellés, pictogrammes)	83			V	
9. Protection contre l'incendie :	111				
Bâches et couverture VIV	91	V	V I		
	and the second	Car value			
Extincteurs	92	V			

(F) FAVORABLE

(O) OBSERVATION

(SO) SANS OBJET

(CV) CONTRE-VISITE

DOSSIER 17/1921C	Rep	F	0	so	CV
10. Consigne pour l'exploitant :					
Consignes d'exploitation	101				
Consignes de sécurité	102				
11. Circuits et mécanismes, hydrauliques, pneumatiques :					The American
Absence de fuites importantes, de détérioration, de corrosion	111				
Absence de chocs non prévus	112				
Dispositif de sécurité pour le retour en position initiale	113				
12. Installations électriques :					
Etat de l'installation	121				
Disjoncteur différentiel - mise à la terre	122				2000
Protection contre les risques de contacts directs avec des conducteurs actifs	123				
The second course of the secon	120				

(F) FAVORABLE

(O) OBSERVATION

(SO) SANS OBJET

(CV) CONTRE-VISITE

## **OBSERVATIONS:**

N°	Repère	Observations
		C.C.T.P.M. (Agence de l'Ouest)  Z.A. La Réveillère  49310 SAINT PAUL DU BOIS  TROISNE Cyril  00 80 11 95 55  Siret: 524 746 185 600 19 APE: 7120 B
		Mise en sécurité. Voir la fiche page n°5 au classe n°
		SUITE DONNÉE

ENR 24 IND 1 Page 3/3

Je soussigné Monsieur, Madame TEDA DCUIL Déclare avoir pris commande auprès de la SARL C.C.T.P.M pour la mission décrite ci-après

### **OBJET DE LA MISSION**

L'intervention de CCTPM a pour objet le contrôle technique des manèges pour fêtes foraines et parc d'attractions périodique (matériels itinérants) dans les conditions définies par le décret n°2008- 1458 du30 décembre 2008.

#### **CONTENU DE LA MISSION**

L'intervention de CCTPM s'effectue par des contrôles visuels et l'appréciation des résultats des essais de fonctionnement nécessaire à la réalisation de la mission,

- Essais fonctionnement à vide
- Essais fonctionnement en charge
- Essais fonctionnement à pleine vitesse
- Contrôle des points repère selon arrêté.

#### LIMITES DE LA MISSION

Ne relèvent pas de la présente mission les interventions suivantes :

- la vérification des notes de calcul du constructeur
- la conformité des matériels vis a vis des règles ou normes de conception
- les mesures spécifiques telles que températures, vibrations, bruit, descentes de charges ainsi que l'analyse des produits et substances mise en œuvre par les matériels
- La conception et la fabrication, la formation, la qualification, la compétence de l'exploitant ou des opérateurs, ainsi les erreurs d'utilisation ou maintenance de l'exploitant ou de l'opérateur, de l'attractions,
- Pour référence la NF EN ISO/CEI 17020 :2012 (inspections de type A)
- Le nom respect des consignes de sécurité et le comportement des passagers, et a tout candidat au suicide.

DATE DEMANDEE POUR LA PRESTATION:

Fait le 17/11/ 2022 à 1001/271000 ble

Mention (lu et approuve) signature

Page annexe 1/5

### Préconisation et Mesure de mise en sécurité

La partie cochée ne portant pas la mention obligatoire est préconisée

		Classe n°
1	Mettre une sécurité au store, en cas de rupture ou arrachement de la charnière, celle-ci doit être maintenue	
2	Mettre les clapets antichute à la partie descendante des vérins	
3	Maintenir un 30 MA disjoncteur pour l'alimentation électrique et une bonne terre, avec un câble et un boîtier aux normes 15100 (obligatoire)	<b>K</b>
4	Protéger les tubes néons susceptibles de tomber en cas de projectiles, vibrations ou autre	
5	Installer des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) conforme à la norme NFC 71-800 minimum de 45 lumens, soit un éclairage de 5 lm/m² pendant 1 heure, en cas de coupure général électrique	
6	Mettre des ceintures de sécurité dans les sujets ou voitures	
7	Mettre les signalétiques en forme de pictogrammes appropriés au manège	8
8	Préconisation, mettre des barrières, garde-corps, portillons, clôtures, barrières type k1 k2 k3 k4 k5	
9	Pupitre de commandes : afficher en français (obligatoire)	
10	Mettre un arrêt d'urgence avec une clef de sécurité	
11	Adapter un antidérapant sur les planchers	
12	Attraction non concernée par la norme EN 13814 : 2007	
13	Respecter les consignes d'exploitation fournies par le constructeur	
14	L'opérateur ne doit pas quitter son poste de commande et ne doit pas traverser ou pénétrer dans l'enceinte du manège pendant son fonctionnement	